



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

le 1 décembre, 2021

## L'inaction de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a coûté des milliards de dollars aux investisseurs : Vérificatrice générale

(Toronto) La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario n'a pas entièrement protégé les investisseurs contre les frais cachés et abusifs et ne les a pas suffisamment avertis au sujet des investissements potentiellement risqués, déclare la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son *Rapport annuel 2021*.

En partie à cause de l'intervention des pouvoirs publics et du puissant lobbying du secteur financier, il aura fallu plus d'une décennie pour interdire les frais de rachat et interdire partiellement les commissions de suivi (à compter de juin 2022), qui sont totalement interdites au Royaume-Uni et en Australie depuis 2012. En seulement quatre ans (2016-2020), ces pratiques de vente ont coûté aux investisseurs ontariens un montant estimé à 13,7 milliards de dollars en commissions.

« Les investisseurs d'ici pourraient être mieux protégés si la CVMO suivait ce qui a déjà été fait pour les investisseurs dans d'autres pays, en éliminant les commissions de suivi encore versées aux courtiers de plein exercice », a déclaré M<sup>me</sup> Lysyk.

La vérification a également révélé que, bien que la CVMO ait imposé des amendes entre les périodes de 2011-2012 et de 2020-2021 pour un montant de 525 millions de dollars, elle n'a perçu que 28 % de cet argent. Contrairement à l'organisme de réglementation des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, la CVMO n'a pas le pouvoir de saisir des biens pour recouvrer des amendes impayées. L'absence d'outils d'application de la loi efficaces a nui à la CVMO pour ce qui est de dissuader les entreprises et les particuliers non réglementés de commettre des actes répréhensibles.

Même lorsque la CVMO perçoit des amendes pour le fonds destiné à indemniser les investisseurs lésés, elle ne verse pas l'argent au profit des investisseurs. Entre 2016-2017 et 2020-2021, elle n'a versé qu'entre 6 % et 11 % de l'argent recueilli par année.

Le rapport a également révélé que la CVMO n'effectue qu'un contrôle limité des certaines sociétés qui cherchent à entrer sur les marchés financiers de l'Ontario. Des examens plus approfondis des nouveaux venus en utilisant des méthodes autres que le premier appel public à l'épargne pourraient mieux protéger les investisseurs de l'Ontario contre des pertes potentielles.

« Les nouvelles réformes de la CVMO ne sont pas à la hauteur en matière de protection des investisseurs et doivent être renforcées », a déclaré M<sup>me</sup> Lysyk. « De plus, la CVMO a besoin d'une autorité plus forte pour sévir contre les contrevenants, appliquer les lois sur les valeurs mobilières et saisir les actifs afin de mieux protéger les investisseurs de l'Ontario. »

Le rapport d'audit contient 26 recommandations d'amélioration.

-30-

Renseignements :  
Bonnie Lysyk  
Vérificatrice générale  
(647) 267-9263

Le rapport est accessible à l'adresse [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)

 @OntarioAuditor

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.